

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006640500073	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE PONT AUDEMER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	31
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	45
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	47
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	48
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 397 030,55	2 047 283,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 349 747,55
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 397 030,55	4 397 030,55

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 480 944,20	3 541 970,55
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	541 146,30	1 031 559,78
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 448 560,17
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 022 090,50	5 022 090,50

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 419 121,05	9 419 121,05
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 432 695,00	0,00	1 567 000,00	1 567 000,00	1 567 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	159 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00	142 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 900,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 712 595,00	0,00	1 799 000,00	1 799 000,00	1 799 000,00
66	Charges financières	152 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	130 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	46 550,62		140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 041 145,62	0,00	2 149 000,00	2 149 000,00	2 149 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	935 400,00		937 630,55	937 630,55	937 630,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	996 000,00		1 310 400,00	1 310 400,00	1 310 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 931 400,00		2 248 030,55	2 248 030,55	2 248 030,55
TOTAL		3 972 545,62	0,00	4 397 030,55	4 397 030,55	4 397 030,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 397 030,55
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 339 695,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	45 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 386 285,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 400 835,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	447 400,00		427 283,00	427 283,00	427 283,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		447 400,00		427 283,00	427 283,00	427 283,00
TOTAL		1 848 235,00	0,00	2 047 283,00	2 047 283,00	2 047 283,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 349 747,55
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 397 030,55
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 820 747,55
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	652 272,70	127 727,00	1 180 000,00	1 180 000,00	1 307 727,00
21	Immobilisations corporelles	330 965,42	2 004,92	125 000,00	125 000,00	127 004,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 128 853,38	98 501,21	1 060 000,00	1 060 000,00	1 158 501,21
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 112 091,50	228 233,13	2 365 000,00	2 365 000,00	2 593 233,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	74 391,00	22 889,00	41 800,00	41 800,00	64 689,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 743 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	230 965,94		246 861,20	246 861,20	246 861,20
	Total des dépenses financières	2 048 356,94	22 889,00	1 138 661,20	1 138 661,20	1 161 550,20
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	1 296 740,00	290 024,17	50 000,00	50 000,00	340 024,17
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 457 188,44	541 146,30	3 553 661,20	3 553 661,20	4 094 807,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	447 400,00		427 283,00	427 283,00	427 283,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	947 400,00		927 283,00	927 283,00	927 283,00
	TOTAL	8 404 588,44	541 146,30	4 480 944,20	4 480 944,20	5 022 090,50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 458 503,00	575 994,00	650 000,00	650 000,00	1 225 994,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 504 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 962 987,00	575 994,00	650 000,00	650 000,00	1 225 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	438 750,00	0,00	143 940,00	143 940,00	143 940,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	438 750,00	0,00	143 940,00	143 940,00	143 940,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	884 845,78	455 565,78	0,00	0,00	455 565,78
	Total des recettes réelles d'investissement	6 286 582,78	1 031 559,78	793 940,00	793 940,00	1 825 499,78
021	Virement de la section d'exploitation (4)	935 400,00		937 630,55	937 630,55	937 630,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	996 000,00		1 310 400,00	1 310 400,00	1 310 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 431 400,00		2 748 030,55	2 748 030,55	2 748 030,55
	TOTAL	8 717 982,78	1 031 559,78	3 541 970,55	3 541 970,55	4 573 530,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	448 560,17
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 820 747,55
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 567 000,00		1 567 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	142 000,00		142 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00		90 000,00
66	Charges financières	130 000,00	0,00	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	80 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 310 400,00	1 310 400,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	140 000,00		140 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		937 630,55	937 630,55
Dépenses d'exploitation – Total		2 149 000,00	2 248 030,55	4 397 030,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 397 030,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	64 689,00	427 283,00	491 972,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	850 000,00	0,00	850 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 307 727,00	0,00	1 307 727,00
21	Immobilisations corporelles (6)	127 004,92	0,00	127 004,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 158 501,21	500 000,00	1 658 501,21
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	340 024,17	0,00	340 024,17
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	246 861,20		246 861,20
Dépenses d'investissement – Total		4 094 807,50	927 283,00	5 022 090,50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 600 000,00		1 600 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	427 283,00	427 283,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 620 000,00	427 283,00	2 047 283,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 349 747,55
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 397 030,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	143 940,00	0,00	143 940,00
13	Subventions d'investissement	1 225 994,00	0,00	1 225 994,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	500 000,00	500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 310 400,00	1 310 400,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	455 565,78	0,00	455 565,78
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		937 630,55	937 630,55
Recettes d'investissement – Total		1 825 499,78	2 748 030,55	4 573 530,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	448 560,17
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 432 695,00	1 567 000,00	1 567 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	120 000,00	150 000,00	150 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	978 000,00	1 075 000,00	1 075 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	30 000,00	30 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	1 875,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	5 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	18 000,00	48 000,00	48 000,00
618	Divers	6 885,00	7 000,00	7 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	16 600,00	16 600,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	300,00	300,00
6287	Remboursements de frais	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	5 835,00	10 000,00	10 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 100,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	159 000,00	142 000,00	142 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	147 000,00	130 000,00	130 000,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 900,00	90 000,00	90 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	900,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	40 000,00	30 000,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	40 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 712 595,00	1 799 000,00	1 799 000,00
66	Charges financières (b) (8)	152 000,00	130 000,00	130 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	136 551,13	130 000,00	130 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 448,87	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	130 000,00	80 000,00	80 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	90 000,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	39 500,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	46 550,62	140 000,00	140 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 041 145,62	2 149 000,00	2 149 000,00
023	Virement à la section d'investissement	935 400,00	937 630,55	937 630,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	996 000,00	1 310 400,00	1 310 400,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	996 000,00	1 310 400,00	1 310 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 931 400,00	2 248 030,55	2 248 030,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 931 400,00	2 248 030,55	2 248 030,55
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 972 545,62	4 397 030,55	4 397 030,55

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				4 397 030,55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15 448,87
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	15 448,87
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 339 695,00	1 600 000,00	1 600 000,00
704	Travaux	5 152,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 131 543,00	1 250 000,00	1 250 000,00
70613	Participations assainissement collectif	197 000,00	290 000,00	290 000,00
7068	Autres prestations de services	6 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	45 000,00	20 000,00	20 000,00
741	Primes d'épuration	45 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 590,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	300,00	0,00	0,00
7588	Autres	1 290,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 386 285,00	1 620 000,00	1 620 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	14 550,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	13 380,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	40,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 130,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 400 835,00	1 620 000,00	1 620 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	447 400,00	427 283,00	427 283,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	447 400,00	427 283,00	427 283,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		447 400,00	427 283,00	427 283,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 848 235,00	2 047 283,00	2 047 283,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 349 747,55
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 397 030,55
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	652 272,70	1 180 000,00	1 180 000,00
2031	Frais d'études	590 167,46	1 180 000,00	1 180 000,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	62 105,24	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	330 965,42	125 000,00	125 000,00
2111	Terrains nus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	25 116,00	0,00	0,00
21751	Installat° complexes spécialisées (mad)	40 000,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	223 753,42	120 000,00	120 000,00
217562	Service d'assainissement (mise à dispo)	36 396,00	0,00	0,00
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	700,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 128 853,38	1 060 000,00	1 060 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 784 086,47	1 060 000,00	1 060 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	344 766,91	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 112 091,50	2 365 000,00	2 365 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	74 391,00	41 800,00	41 800,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	74 391,00	41 800,00	41 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 743 000,00	850 000,00	850 000,00
1641	Emprunts en euros	1 621 958,87	720 000,00	720 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	13 614,93	15 000,00	15 000,00
1681	Autres emprunts	64 320,18	70 000,00	70 000,00
1687	Autres dettes	43 106,02	45 000,00	45 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	230 965,94	246 861,20	246 861,20
Total des dépenses financières		2 048 356,94	1 138 661,20	1 138 661,20
45810	Dépenses(à subdiviser par opération) (6)	1 296 740,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 296 740,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 457 188,44	3 553 661,20	3 553 661,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	447 400,00	427 283,00	427 283,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	447 400,00	427 283,00	427 283,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	443 100,00	420 000,00	420 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	4 200,00	7 200,00	7 200,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	100,00	83,00	83,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		947 400,00	927 283,00	927 283,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 404 588,44	4 480 944,20	4 480 944,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	541 146,30
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 458 503,00	650 000,00	650 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 149 635,00	600 000,00	600 000,00
1313	Subv. équipt Départements	308 868,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 504 484,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 484,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 962 987,00	650 000,00	650 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	438 750,00	143 940,00	143 940,00
10222	FCTVA	438 750,00	143 940,00	143 940,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		438 750,00	143 940,00	143 940,00
45820	Recettes (à subdiviser par opération) (5)	884 845,78	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		884 845,78	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 286 582,78	793 940,00	793 940,00
021	Virement de la section d'exploitation	935 400,00	937 630,55	937 630,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	996 000,00	1 310 400,00	1 310 400,00
28031	Frais d'études	12 016,48	69 000,00	69 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 171,49	10 000,00	10 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	44 544,28	44 000,00	44 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	78,91	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	100,00	100,00
28151	Installations complexes spécialisées	12 322,04	13 000,00	13 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	130 102,15	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	233 000,00	233 000,00
281562	Service d'assainissement	6 032,37	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	27 206,86	927 700,00	927 700,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	4 001,75	0,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	12 728,44	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	55 224,73	0,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	470 498,95	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	204 753,86	0,00	0,00
28188	Autres	13 317,69	13 600,00	13 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 931 400,00	2 248 030,55	2 248 030,55
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 431 400,00	2 748 030,55	2 748 030,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 717 982,78	3 541 970,55	3 541 970,55

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 031 559,78
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	448 560,17
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 022 090,50
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 048 (1)
LIBELLE : Programme travaux divers

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 2 004,92	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 004,92	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	0,00	2 004,92	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 004,92
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 051 (1)
LIBELLE : BOURNEVILLE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 196 950,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	196 950,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	62 504,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	134 446,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-403 050,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 160 (1)
LIBELLE : DIAGNOSTIC RESEAU GRAND BOURGTHEROULDE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 161 (1)
LIBELLE : MISE EN CONFORMITE BY PASS BOURG ACHARD

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217562	Service d'assainissement (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)
LIBELLE : SDA ET DIG ASSAINISSEMENT BOURG ACHARD

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 166 (1)
LIBELLE : POINT A 2 STEP 1 SAINT OUEN DE THOUBERVILLE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 5 040,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 040,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	5 040,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 040,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : STEP SAINT OUEN DE THOUBERVILLE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 62 701,03	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	62 701,03	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	62 701,03	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 303 680,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	303 680,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	303 680,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	240 978,97
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : DIAGNOSTIC RESEAU ASS ST OUEN DE THOUBERVILLE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 60 (1)
LIBELLE : MISE EN CONF BASSIN D ORAGE STEP GD BOURGTHEROULDE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 2 453,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	2 453,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 453,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	2 453,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)
LIBELLE : DIAGNOSTIC DU SYSTEME D ASS BOISSY LE CHATEL

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAU BOSC ROGER ST OUEN DU TILLEU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 138 483,10	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	102 682,92	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	102 682,92	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	35 800,18	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	35 800,18	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 68 368,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	68 368,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	42 447,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	25 921,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-70 115,10
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : TRANCHE 3 TRAVAUX DE REHABILITATION RESEAUX ASSAIN

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 14 400,00	0,00	b 0,00	b 460 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 3 343,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	3 343,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	3 343,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-471 057,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : SHEMA DIRECTEUR D ASSAINISSEMENT

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 1 180 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 180 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 180 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 654 695,60									
1641 Emprunts en euros (total)					8 654 695,60									
00184492	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2005	2005-12-01	01/07/2006	330 000,00	F		1,350	1,350	EURO	A	C	N	A-1
0799810E	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	16/12/2019	2020-01-05	05/05/2020	300 000,00	F		1,390	1,390	EURO	T	X Autres	N	A-1
10000236663	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	27/12/2016	2016-12-30	30/03/2017	120 000,00	F		0,720	0,720	EURO	T	X Autres	N	A-1
10000268961	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	21/04/2017	2017-04-26	26/07/2017	36 000,00	F		1,440	1,440	EURO	T	X Autres	N	A-1
10000393515	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	19/12/2017	2018-01-27	27/04/2018	390 000,00	F		1,590	1,590	EURO	T	X Autres	N	A-1
10000892766	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	29/11/2019	2019-12-13	13/03/2020	1 000 000,00	F		1,400	1,400	EURO	T	X Autres	N	A-1
1000253762	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	12/01/2017	2017-01-20	20/01/2018	151 798,33	F		1,390	1,390	EURO	A	C	N	A-1
10122851/01	AGENCE DE L EAU	14/05/2009	2010-03-17	17/03/2011	25 755,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10177401/01	AGENCE DE L EAU	11/03/2010	2010-09-28	28/09/2011	16 100,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10186741	AGENCE DE L EAU	04/06/2010	2010-07-26	26/07/2011	92 315,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10196451/01	AGENCE DE L EAU	10/05/2010	2011-03-01	01/03/2012	10 594,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10372701/01	AGENCE DE L EAU	25/10/2012	2012-12-11	11/12/2013	449 603,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10372702/01	AGENCE DE L EAU	02/02/2016	2016-07-06	06/07/2017	112 400,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10389191/01	AGENCE DE L EAU	26/12/2012	2013-03-07	07/02/2014	800 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1069062	AGENCE DE L EAU	19/06/2017	2017-11-13	13/11/2018	163 447,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1075997	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	05/07/2018	2018-11-04	05/11/2019	1 000 000,00	F		2,050	2,050	EURO	A	C	N	A-1
20007802	CAISSE FEDERAL DU CREDIT MUTUEL	04/10/2004	2004-10-31	31/01/2005	98 000,00	F		0,880	0,880	EURO	T	X Autres	N	A-1

SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20099110	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	02/10/2000	2001-01-10	10/03/2002	321 753,97	F		6,050	6,050	EURO	A	C	N	A-1
4452317	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	12/05/2015	2015-05-12	05/09/2016	150 000,00	F		2,200	2,200	EURO	A	C	N	A-1
4461651	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	26/05/2015	2015-10-26	05/03/2016	100 400,00	F		2,090	2,090	EURO	T	X Autres	N	A-1
4461651	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	26/05/2015	2015-06-05	05/09/2015	400 000,00	F		1,530	1,530	EURO	T	X Autres	N	A-1
70005514035	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND	07/03/2017	2017-03-18	18/03/2018	78 593,30	F		1,890	1,890	EURO	A	C	N	A-1
MO199901EUR/0202255	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/06/2002	2002-08-01	01/01/2003	100 000,00	F		5,540	5,540	EURO	A	C	N	A-1
MO?212011EUR/0217028	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/07/2003	2003-07-01	01/12/2003	228 000,00	F		4,800	4,800	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON196690EUR/0197972	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/04/2002	2002-04-29	01/05/2003	181 500,00	F		3,990	3,990	EURO	A	C	N	A-1
MON19671EUR/0197992	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/03/2002	2002-03-27	01/05/2003	106 000,00	F		3,990	3,990	EURO	A	C	N	A-1
MON231302	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/05/2014	2014-06-01	01/09/2014	254 193,59	F		3,850	3,850	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON271840	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/07/2010	2010-11-01	01/02/2011	90 000,00	F		2,080	2,080	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON53939379EUR	LA BANQUE POSTALE	18/11/2021	2021-11-22	01/04/2022	1 000 000,00	F		0,710	0,710	EURO	T	X Autres	N	A-1
Z028355	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	30/09/2017	2017-12-03	31/03/2018	548 242,41	F		4,610	4,610	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					204 224,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					204 224,00									
1078234	AGENCE DE L EAU	05/12/2019	2019-12-05	08/12/2018	204 224,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1

SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 735 859,00									
1681 Autres emprunts (total)					1 030 526,00									
10117271/01	AGENCE DE L EAU	21/04/2009	2009-10-01	30/09/2010	56 084,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10117291/01	AGENCE DE L EAU	21/04/2009	2009-10-01	30/09/2010	53 611,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1036472	AGENCE DE L EAU	15/05/2015	2019-02-19	19/02/2020	4 069,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
104046101	AGENCE DE L EAU	31/10/2013	2013-12-17	17/12/2014	163 819,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10496761/01	AGENCE DE L EAU	15/05/2015	2016-07-06	08/02/2017	72 892,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10559111/01	AGENCE DE L EAU	13/05/2015	2015-06-11	10/06/2016	19 834,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1075996	AGENCE DE L EAU	30/06/2018	2018-11-13	22/10/2019	300 897,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1075997	AGENCE DE L EAU	12/02/2019	2019-02-12	12/02/2020	147 082,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1078234	AGENCE DE L EAU	05/12/2019	2019-12-05	05/12/2020	212 238,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					705 333,00									
1041631/01	AGENCE DE L EAU	17/03/2014	2014-09-09	25/05/2015	286 200,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10447931/01	AGENCE DE L EAU	18/10/2013	2014-12-11	10/12/2015	52 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
10484031	AGENCE DE L EAU	25/03/2014	2015-01-21	21/01/2016	85 443,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1069242	AGENCE DE L EAU	14/03/2018	2018-03-14	14/03/2019	220 235,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1074670	AGENCE DE L EAU	14/03/2018	2018-03-14	14/03/2019	56 971,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1089324	AGENCE DE L EAU	31/12/2019	2021-06-16	16/06/2022	4 484,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
Total général					10 594 778,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 959 344,20					542 962,42	94 853,24	0,00	13 891,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 959 344,20					542 962,42	94 853,24	0,00	13 891,98
00184492	N	0,00	A-1	194 407,85	14,00	F		1,350	10 826,45	2 624,51	0,00	1 239,18
0799810E	N	0,00	A-1	285 115,38	27,25	F		1,390	8 669,19	3 918,05	0,00	597,74
10000236663	N	0,00	A-1	61 079,00	5,00	F		0,720	12 040,65	407,31	0,00	0,98
10000268961	N	0,00	A-1	26 002,57	10,50	F		1,440	2 310,85	361,99	0,00	61,60
10000393515	N	0,00	A-1	317 671,50	14,25	F		1,590	20 025,64	4 931,96	0,00	841,34
10000892766	N	0,00	A-1	932 220,53	23,00	F		1,400	34 606,83	12 869,93	0,00	628,33
1000253762	N	0,00	A-1	86 654,62	5,00	F		1,390	16 855,77	1 204,50	0,00	919,00
10122851/01	N	0,00	A-1	11 589,75	9,00	F		0,000	1 287,75	0,00	0,00	0,00
10177401/01	N	0,00	A-1	7 245,00	9,00	F		0,000	805,00	0,00	0,00	0,00
10186741	N	0,00	A-1	41 541,75	9,00	F		0,000	4 615,75	0,00	0,00	0,00
10196451/01	N	0,00	A-1	3 531,30	5,00	F		0,000	706,27	0,00	0,00	0,00
10372701/01	N	0,00	A-1	252 247,98	11,00	F		0,000	22 931,62	0,00	0,00	0,00
10372702/01	N	0,00	A-1	84 300,00	15,00	F		0,000	5 620,00	0,00	0,00	0,00
10389191/01	N	0,00	A-1	320 000,00	2,00	F		0,000	160 000,00	0,00	0,00	0,00
1069062	N	0,00	A-1	119 861,12	11,00	F		0,000	10 896,47	0,00	0,00	0,00
1075997	N	0,00	A-1	925 113,15	27,00	F		2,050	25 992,66	18 964,82	0,00	2 867,20
20007802	N	0,00	A-1	17 361,60	3,00	F		0,880	5 736,40	133,88	0,00	17,05
20099110	N	0,00	A-1	70 152,85	3,00	F		6,050	22 024,85	4 244,25	0,00	2 353,66
4452317	N	0,00	A-1	121 060,92	19,00	F		2,200	5 201,30	2 663,34	0,00	821,32
4461651	N	0,00	A-1	74 540,27	14,00	F		2,090	4 633,23	1 521,73	0,00	105,52
4461651	N	0,00	A-1	237 846,89	8,50	F		1,530	26 406,32	3 488,04	0,00	233,64
70005514035	N	0,00	A-1	54 331,29	8,00	F		1,890	6 354,78	1 026,86	0,00	712,81
MO199901EUR/0202255	N	0,00	A-1	7 711,60	1,00	F		5,540	7 711,60	427,04	0,00	0,00
MO?212011EUR/0217028	N	0,00	A-1	128 573,26	11,75	F		4,800	8 357,87	6 022,57	0,00	480,86
MON196690EUR/0197972	N	0,00	A-1	11 714,40	1,00	F		3,990	11 714,40	467,38	0,00	0,00

SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON19671EUR/0197992	N	0,00	A-1	6 841,53	1,00	F		3,990	6 841,53	272,90	0,00	0,00
MON231302	N	0,00	A-1	97 154,06	3,75	F		3,850	24 558,54	3 388,70	0,00	232,91
MON271840	N	0,00	A-1	26 800,43	4,00	F		2,080	6 493,01	507,03	0,00	70,40
MON53939379EUR	N	0,00	A-1	1 000 000,00	20,00	F		0,710	37 500,00	5 810,66	0,00	1 708,44
Z028355	N	0,00	A-1	436 673,60	11,25	F		4,610	31 237,69	19 595,79	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		149 764,28					13 614,93	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		149 764,28					13 614,93	0,00	0,00	0,00
1078234	N	0,00	A-1	149 764,28	11,00	F		0,000	13 614,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 216 747,67					107 093,34	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		738 877,71					64 320,18	0,00	0,00	0,00
10117271/01	N	0,00	A-1	22 433,60	8,00	F		0,000	2 804,20	0,00	0,00	0,00
10117291/01	N	0,00	A-1	10 722,16	3,00	F		0,000	3 574,07	0,00	0,00	0,00
1036472	N	0,00	A-1	3 662,10	18,00	F		0,000	203,45	0,00	0,00	0,00
104046101	N	0,00	A-1	78 459,47	7,00	F		0,000	11 208,49	0,00	0,00	0,00
10496761/01	N	0,00	A-1	54 669,00	15,00	F		0,000	3 644,60	0,00	0,00	0,00
10559111/01	N	0,00	A-1	11 900,38	9,00	F		0,000	1 322,27	0,00	0,00	0,00
1075996	N	0,00	A-1	240 717,60	12,00	F		0,000	20 059,80	0,00	0,00	0,00
1075997	N	0,00	A-1	132 373,80	18,00	F		0,000	7 354,10	0,00	0,00	0,00
1078234	N	0,00	A-1	183 939,60	13,00	F		0,000	14 149,20	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		477 869,96					42 773,16	0,00	0,00	0,00
1041631/01	N	0,00	A-1	155 543,62	8,00	F		0,000	19 442,94	0,00	0,00	0,00
10447931/01	N	0,00	A-1	33 800,00	13,00	F		0,000	2 600,00	0,00	0,00	0,00
10484031	N	0,00	A-1	51 265,80	9,00	F		0,000	5 696,20	0,00	0,00	0,00
1069242	N	0,00	A-1	187 199,75	17,00	F		0,000	11 011,75	0,00	0,00	0,00

SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - SERVICE ASSAINISSEMENT CC QUILLEBEUF - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1074670	N	0,00	A-1	45 576,79	12,00	F		0,000	3 798,07	0,00	0,00	0,00
1089324	N	0,00	A-1	4 484,00	20,00	F		0,000	224,20	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 325 856,15					663 670,69	94 853,24	0,00	13 891,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	46	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 325 856,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	09/11/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inferieur à 500 €)	1	09/11/2017
L	201-Frais d'établissement	5	09/11/2017
L	2031-Frais d'études	5	09/11/2017
L	2032-Frais de recherche et de developpement	5	09/11/2017
L	2033-Frais d'insertion	5	09/11/2017
L	205...-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procedes, logiciels, droits et	2	09/11/2017
L	211…-Terrains	30	09/11/2017
L	212…-Agencements et aménagements de terrains	30	09/11/2017
L	213…-Constructions	30	09/11/2017
L	214…-Constructions sur sol d'autrui	30	09/11/2017
L	215...-Installations,materiels et outillage techniques	30	09/11/2017
L	216-Collections et œuvres d'art	30	09/11/2017
L	2171…-Immobilisation reçues au titre d'une mise a disposition-terrains	30	09/11/2017
L	2171…-Immobilisation reçues au titre d'une mise a disposition-agencements et	30	09/11/2017
L	2173…-Immobilisations recçues au titre d'une mise a disposition-Constructions	30	09/11/2017
L	2174…-Immobilisation reçues au titre d'une mise a disposition-Constructions s	30	09/11/2017
L	2175…-Immobilisation reçues au titre d'une mise a disposition-Insatallations,	30	09/11/2017
L	21782-Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Materiel de Transp	8	09/11/2017
L	21783-Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Materiel de bureau	3	09/11/2017
L	21784-Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Mobilier	10	09/11/2017
L	21785-Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Cheptel	5	09/11/2017
L	21786-Autres immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Emballages récupéra	3	09/11/2017
L	21788-Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-Autres	10	09/11/2017
L	2181-Autres immobilisations corprelles-installations generales, agencements et amenagements divers	30	09/11/2017
L	2182-Autres immobilisations corporelles-Materiel de transport	8	09/11/2017
L	2183-Autres immobilisations corporelles-Mateiriel de bureau et materiel informatique	3	09/11/2017
L	2184-Autres immobilisations corporelles-Mobilier	10	09/11/2017
L	2185-Autres immobilisations corporelles-Cheptel	5	09/11/2017
L	2186-Autres immobilisations corporelles-Emballages recuperables	3	09/11/2017
L	2188-Autres immobilisations corporelles-Autres	10	09/11/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 524 144,20	I 1 524 144,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		850 000,00	850 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	720 000,00	720 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	15 000,00	15 000,00
1681	Autres emprunts	70 000,00	70 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	45 000,00	45 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		674 144,20	674 144,20
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	427 283,00	427 283,00
020	Dépenses imprévues	246 861,20	246 861,20

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 524 144,20	541 146,30	0,00	2 065 290,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 391 970,55	III 2 391 970,55
Ressources propres externes de l'année (a)		143 940,00	143 940,00
10222	FCTVA	143 940,00	143 940,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 248 030,55	2 248 030,55
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	69 000,00	69 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	10 000,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	44 000,00	44 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	100,00	100,00
28151	Installations complexes spécialisées	13 000,00	13 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	233 000,00	233 000,00
281562	Service d'assainissement	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	927 700,00	927 700,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	0,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	0,00	0,00
28188	Autres	13 600,00	13 600,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	937 630,55	937 630,55

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 391 970,55	1 031 559,78	448 560,17	0,00	3 872 090,50

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 065 290,50
Ressources propres disponibles	IV	3 872 090,50
Solde	V = IV – II (6)	1 806 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0	Intitulé de l'opération : Dépenses(à subdiviser par opération) Recettes (à subdiviser par opération)			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	270 184,29	290 024,17	50 000,00	340 024,17
45 Opérations pour compte de tiers (5)	270 184,29	290 024,17	50 000,00	340 024,17
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	270 184,29	290 024,17	50 000,00	340 024,17
RECETTES (b)	29 280,00	455 565,78	0,00	455 565,78
45 Financement par le tiers (7)	29 280,00	455 565,78	0,00	455 565,78
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	29 280,00	455 565,78	0,00	455 565,78

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	758 523,95
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	758 523,95
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 620 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	46,82

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE - BUDGET ANNEXE Assainissement - BP 2022

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

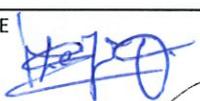
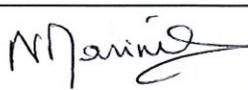
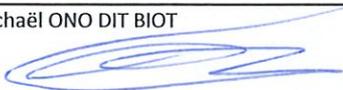
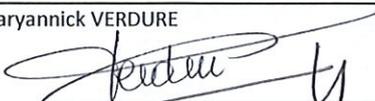
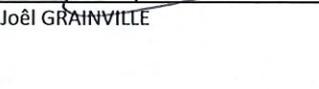
Nombre de membres en exercice : 68
 Nombre de membres présents : 55
 Nombre de suffrages exprimés : 53

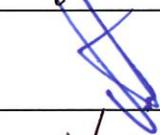
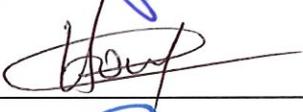
VOTES :
 Pour : 59
 Contre : 0
 Abstentions : 0

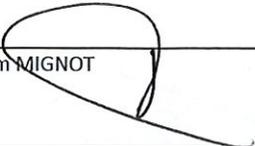
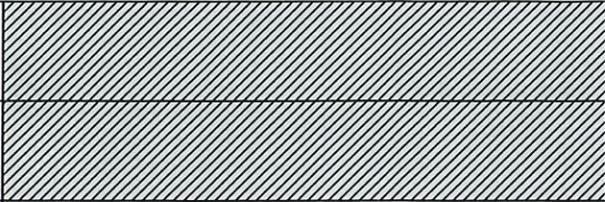
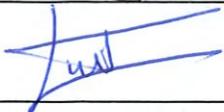
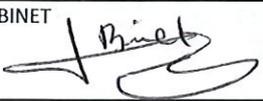
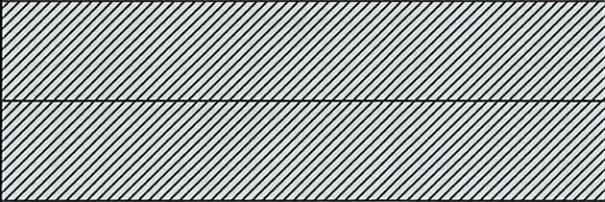
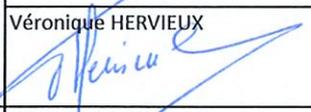
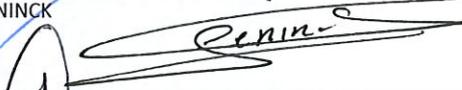
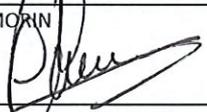
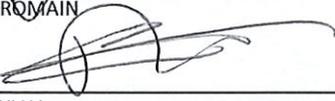
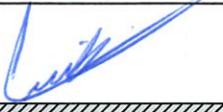
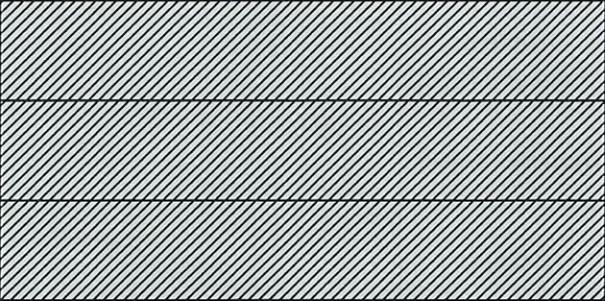
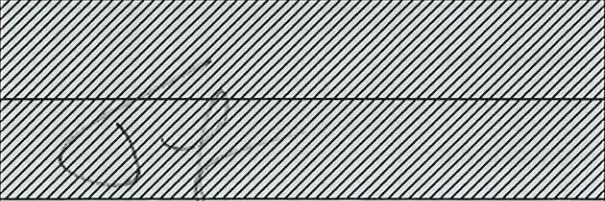
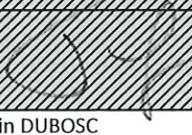
Date de convocation : 22 mars 2022

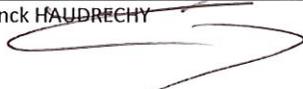
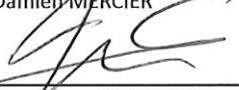
Présenté par Frederic CARDON, Vice-Président
 A Bourg-Achard, le 28 mars 2022

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
 A Bourg Achard, le 28 mars 2022
 Les membres du Conseil Communautaire,

Communes	Titulaires	Suppléant
Aizier	Arnaud MAUPOINT 	Isabelle MARÉCHAL
Amfreville St Amand	Jérôme DEBUS 	
	Annick LE MOIGNE 	
Barneville Sur Seine	José MAURICE 	Jean Claude DESMARAIS
Boissey le Chatel	Laurent DUCHATEAU 	Pascal LAMOTTE
Bosgouët	Franck BERTIN 	Rose Marie FOURNIER VIOT
Bosroumois	Philippe VANHEUTE 	
	Nelly MARINIER 	
	Michaël ONO DIT BIOT 	
	Maryannick VERDURE 	
Bouquetot	Joël GRAINVILLE 	
	Véronique DUMINY	

Bourg Achard	Josette SIMON		
	Richard APPERT		
	Françoise PRUNIER		
	Joël TEMPERTON	PP 	
	Jean Pierre DENIS		
Bourneville Sainte Croix	Gwendoline PRESLES		
	Patrice ROMAIN		
Caumont	Sylvain BONENFANT		
	Maria DUFROY		
Cauverville En Roumois	Martine TIHY		Patrick LUCAS
Eteville	Aline DONNET MOUSSEUX		Sylvain GALLAIS
Eturqueraye	Claude GENGE		Didier LECOMPTE
Flancourt Crescy En Roumois	Bertrand PECOT		
	Christine HOUEL		
Grand Bourgtheroulde	Vincent MARTIN		
	Myriam FERLIN		
	Erick POISSON		
	Céline MAROUARD		
	Yannick BOUDET		

Hauville	William MIGNOT 	
	Virginie LUST 	
Haye Aubrée (La)	Alain VIVIEN	Evelyne LEFRANCOIS
Haye de Routot (La)	Jacques BINET 	Dominique DELAMARE
Honguemare Guenouville	David TAURIN 	Céline LEVASSEUR
Landin (Le)	Michel DEZELLUS 	Danielle MORO
Mauny	Charly NOEL 	Chrysis DORANGE
Mont du Roumois (Les)	Bruno SIX 	
	Véronique HERVIEUX 	
Saint Aubin sur Quillebeuf	Régine SENINCK 	Pascale BELLONCLE
Saint Denis Des Monts	Olivier MORIN 	CHAMPEY Agnes
Saint Leger du Gennetey	Philippe ROMAIN 	Pierre LEROUX 
Saint Ouen de Pontcheuil	Daniel DUVAL	Jérôme GUILBERT 
Saint Ouen de Thouberville	Sandrine MENNITI 	
	Denis PIEDNOEL 	
	Damien THIEBAULT 	
Saint Ouen du Tilleul	Jean AUBOURG 	
	Guylène FREVAL	
Saint Philbert Sur Boissey	Franck BUCHER	Sylvain DUBOSC 

Saint Pierre des Fleurs	Bruno GERMAIN 		
	Bernadette BARAT 		
Saint Pierre du Bosguérard	Franck HAUDRECHY 		
	Anne STAB 		
Sainte Opportune la Mare	Alain MICHALOT 		Jacques CARREY
Thenouville	Laurent DEBEERT 		
	Brigitte BARBETE 		
Thuit de l'Oison (Le)	Gilbert DOUBET		
	Christine VAN DUFFEL		
	Cédric BROUT 		
	Béatrice AUBIN		
	Mélanie RIOULT 		
Tocqueville	Didier DERLY 	Rémi LEROY	
Trinité de Thouberville (La)	Jacques DORLÉANS 	Gérard BOITOUT	
Trouville la Haule	Damien MERCIER 	Frédéric MERAULT	
Valletot	Dominique LEVASSEUR 	Thierry LEPLANOIS	
Vieux Port	Frédéric CARDON 	Christian FAYEL	
Voiscreville	Mélanie PETIT	Nadine MESSÉ	

Certifié exécutoire par le Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ,
et de la publication le